

**DOC 1- Le Figaro : "De vifs incidents empêchent l'expulsion d'une famille kosovare"****Groupe 1**

De notre correspondant à Lyon FRÉDÉRIC POIGNARD. Publié le 04 décembre 2006.

**Des militants et des élus de gauche ont volé au secours des Raba. La reconduite est reportée à mercredi, par avion militaire**

UNE FAMILLE originaire du Kosovo, installée depuis cinq ans en Haute-Saône et sous le coup d'un arrêté de reconduite à la frontière, a trouvé samedi, à Lyon, le renfort inopiné d'un vice-président PCF du conseil régional Rhône-Alpes.

Alors qu'il partait pour l'Inde via Roissy assister à un colloque sur la « démocratie participative », François Auguste s'est retrouvé dans le même avion que le couple Raba et ses trois enfants. « En conscience, je ne pouvais pas rester silencieux », a lancé l'élus communiste. En liaison téléphonique permanente avec les militants du Réseau éducation sans frontières (RESF), il a tenté de convaincre, en vain, le commandant de bord de la ligne régulière d'Air France assurant la liaison entre Lyon-Saint-Exupéry et Roissy, puis les passagers du vol, de s'opposer à l'embarquement des expulsés.

Depuis la veille, RESF, la Cimade, la Ligue des droits de l'homme étaient mobilisés, à Vesoul comme à Lyon, pour tenter d'empêcher l'expulsion de la famille, placée depuis le 17 novembre au centre de rétention proche de l'aéroport lyonnais.

Les incidents survenus à bord de l'appareil ont conduit la police aux frontières à faire descendre l'élus communiste. Il a été placé en

Source : Le Figaro

garde à vue plusieurs heures ainsi que Patrick Lussion, directeur de la prospective à la région, qui l'accompagnait. François Auguste est ressorti libre samedi en fin de matinée du commissariat de police de l'aéroport, où l'attendaient une vingtaine d'élus régionaux communistes, socialistes et Verts. Il pourrait être poursuivi pour obstruction d'une mesure de reconduite à la frontière et entrave à la circulation aérienne, décision que le parquet prendra à l'issue de l'enquête de police. Il pourrait également être interdit de vol sur la compagnie nationale. Air France entend bien obtenir réparation, au moins civile, des heures de retard entraînées sur ses vols par l'incident.

« Agité et violent »

Finalment transférée sur Roissy une heure plus tard, la famille Raba n'a pas quitté le sol français. De nouveaux incidents sont survenus l'après-midi à l'embarquement dans l'avion d'Adria Airways qui devait les conduire vers Ljubljana (Slovénie). Devant le refus du commandant de bord d'acheminer des passagers faisant obstruction à leur embarquement et au comportement « agité et violent », la famille a été rapatriée sur le centre de rétention de Lyon et présentée hier matin au juge des libertés et de la détention. Celui-ci a confirmé une prorogation de cinq jours de leur

rétention demandée par le préfet de Haute-Saône.

L'avocate de la famille a fait appel. « On a caché une partie des faits », a protesté Me Marie-Noëlle Fréry, qui affirme que Mme Shpresa Raba aurait subi des violences policières à Roissy. L'avocate s'étonne aussi que la circulaire Sarkozy ne soit pas appliquée à cette famille, dont deux enfants sont scolarisés.

Une nouvelle reconduite à la frontière est prévue mercredi, cette fois directement depuis Lyon par avion gouvernemental (militaire) spécialement affrété pour Pristina.

Arrivée en Haute-Saône en 2001, la famille Raba, dont les trois enfants, âgés de 7, 5 et 3 ans sont scolarisés dans la ville de Gray, avait déposé deux demandes d'asile politique refusées par l'Ofpra, puis par le tribunal administratif.

**DOC 2- France 2 : "Famille de Kosovars : libération rejetée"****Groupe 2****La demande de liberté d'une famille de cinq Kosovars en rétention administrative à Lyon a été rejetée dimanche**

Le couple et ses 3 enfants de 7, 4 et 3 ans, dont les cadets sont nés en France, devaient être expulsés samedi vers Pristina. Or, face à la résistance de la mère à Roissy, le pilote de l'avion n'a pas voulu les embarquer.

Ils étaient finalement rentrés samedi après-midi à



Lyon  
Dimanche, un  
juge des  
libertés a  
refusé leur

demande de mise en liberté.

"La famille Raba est maintenue en rétention pendant cinq jours et la date de l'expulsion a été fixée au 6 décembre", a affirmé à l'AFP Patrice Salzenstein, membre du Réseau Education Sans Frontière (RESF), citant l'avocate des Kosovars Marie-Noëlle Fréry.

Arrêtée le 16 novembre à leur domicile de Gray (Haute-Saône), la famille Raba avait été

conduite au centre de rétention de Lyon-Saint-Exupéry où elle a passé 17 jours.

RESF a multiplié les interventions en leur faveur auprès du préfet de Haute-Saône, Francis Lamy.

La famille était venue en France en novembre 2001 et avait fait plusieurs demandes d'asile, toutes rejetées alors que les 5 frères et 2 sœurs du père, Jousef Raba, ont obtenu le statut de réfugiés (4 en France, un en Suisse, un en Suède et un en Autriche).

Les Raba avaient fui le Kosovo parce que Jousef aurait refusé d'entrer dans l'Armée de libération du Kosovo (UCK) pour combattre les Serbes.

La famille avait présenté une demande de régularisation au titre de la circulaire Sarkozy, dont elle remplissait tous les critères, selon RESF. Mais la demande est restée sans réponse.

Tensions aux aéroports de Lyon et Roissy Samedi, la tentative de faire évacuer les cinq Kosovars s'est soldée par un échec à la suite d'incidents à l'aéroport de Roissy. Selon l'avocate Me Fréry, la mère de famille aurait résisté au moment de l'embarquement. Elle

aurait été blessée à une jambe. Le pilote de l'avion a refusé d'embarquer la famille.

Déjà, des incidents s'étaient produits à l'aéroport de Lyon-Satolas, dans l'avion à destination de Paris, où la police avait d'abord embarqué la famille. Deux élus régionaux communistes, qui s'opposaient à l'expulsion, avaient été interpellés puis remis en liberté. Marseille : suicide d'une personne sans papier

Un Turc âgé de 22 ans, sans papier, s'est suicidé vendredi au centre de rétention du Canet.

Le jeune homme était sous le coup d'un arrêté de reconduite à la frontière, a annoncé la Cimade (service oecuménique d'entraide). Il avait été interpellé en octobre sur un chantier dans le Vaucluse. Il a été retrouvé pendu dans sa chambre.

Une enquête judiciaire a été ouverte. La préfecture des Bouches-du-Rhône n'a pas démenti l'information.

France 2

lundi 4 décembre 2006.

**DOC 3 - Libération / L'expulsion ratée d'une famille kosovare****Groupe 3**

L'expulsion ratée d'une famille kosovare. Soutenue inopinément par un élu, elle a pu échapper à l'embarquement. Pour l'instant.

Par Olivier BERTRAND -

QUOTIDIEN : lundi 4 décembre 2006

Lyon de notre correspondant

Une famille kosovare, les Raba, Jusuf (27 ans), Shpresa (26) et leurs trois enfants de 8, 5 et 3 ans, aurait dû être expulsée ce week-end, si les policiers n'avaient trouvé sur leur passage un vice-président du conseil régional Rhône-Alpes, et le Réseau Education sans frontières. Les Raba sont arrivés en France en septembre 2001. Les sept frères et sœurs de Jusuf avaient tous reçu l'asile politique. Mais le dossier de Jusuf et Shpresa a été mal plaidé, et l'asile refusé.

En juin, ils ont tenté la régularisation dans le cadre de la circulaire Sarkozy, réservée aux parents d'enfants scolarisés. Installés en Haute-Saône, leurs deux derniers enfants sont nés en France, tous sont scolarisés. La famille remplissait les critères mais n'aurait même pas reçu de réponse.

Jeudi 16 novembre, à 7 heures, elle a été arrêtée. Leur quartier s'est alors mobilisé. Trois chaises vides ont été placées devant les portes des écoles des enfants, pour matérialiser les absences. Un kiosque a été rebaptisé à leurs noms, et des goûters y sont depuis organisés. « Nous avons été reçus par un représentant du préfet, raconte un voisin. Tout ce qu'il a trouvé à nous dire, c'est que le Kosovo avait besoin de ses enfants pour travailler. »

A Lyon, où les Raba ont été conduits en

rétenion, Education sans frontières a pris la relève. Samedi, un enseignant a appris vers 4 h 30 que l'expulsion se préparait. Une douzaine d'enseignants et de parents ont filé à l'aéroport. Ils ont demandé aux passagers des vols susceptibles d'être utilisés de laisser des numéros de téléphone, pour suivre ce qui se passait dans les avions. Parmi ceux qui ont accepté, un homme qui ne leur a pas précisé qu'il était vice-président communiste du conseil régional Rhône-Alpes. François Auguste partait à Paris avec un fonctionnaire, pour rejoindre New Delhi où il devait participer à un forum.

Bras écartés. « Je me suis présenté au commandant de bord, raconte l'élu. Je lui ai expliqué que l'expulsion de cette famille me posait un problème. Il m'a répondu qu'il allait cependant décoller. J'ai voulu m'adresser aux passagers, mais j'avais à peine commencé que trois ou quatre policiers me sont tombés dessus et m'ont sorti de l'avion. Ils m'ont allongé sur le tarmac, bras écartés, puis m'ont menotté. » Le départ était encadré par l'Unité nationale d'escorte, de soutien et d'intervention. Le vice-président du conseil régional a passé cinq heures en garde à vue, ainsi que le fonctionnaire. Air France envisage de porter plainte contre eux, l'avion ayant subi une heure de retard.

Blessure. La famille pour sa part se tenait

tranquille. Au centre de rétention, en venant les chercher, les policiers leur auraient dit, selon l'avocat, qu'ils devaient passer devant un juge, pour prolonger leur rétention, et comme il n'y en avait pas à Lyon, il fallait aller à Paris. Quand les Raba sont arrivés à Roissy, deux voitures les ont pris en charge à la descente de l'avion. La stratégie des policiers était d'embarquer d'abord la mère, pour obliger le père à monter sans résistance. Shpresa a compris. En se rebellant, elle s'est accroché le pied entre deux marches de la passerelle. Les policiers l'ont traînée dans l'avion. Le père était en bas, dans l'autre voiture, attaché avec les enfants. En haut, la mère, blessée, hurlait et se débattait. Le commandant de bord a alors demandé son débarquement. Dans une lettre manuscrite, il témoigne en anglais qu'il a « refusé les déportés » en raison de leur violence.

Délai. L'escorte est repartie en avion à Lyon, où la famille a été présentée hier devant une juge des libertés qui a prolongé de cinq jours la rétention de la famille.

Une audience est prévue demain matin. Si la justice persiste, un avion viendra mercredi du Bourget. Spécialement affrété pour expulser la famille vers Pristina.

© Libération

**DOC 4 - COMMUNIQUÉ LDH Paris : " Week-end ordinaire de chasse aux sans-papiers "****TOUS LES GROUPES**

COMMUNIQUÉ de la LDH (Ligue des Droits de l'Homme)

Paris, le 4 décembre 2006

<http://www.ldh-france.org/>**Week-end ordinaire de chasse aux sans-papiers : un mort, une blessée, trois jeunes enfants qui n'oublieront jamais**

Vendredi 1er décembre, à 4h15 du matin, une famille de réfugiés politiques kosovars est réveillée dans un centre de rétention et embarquée par la police à destination de l'aéroport de Lyon. Il y a là les parents et aussi Qerim, 7 ans, Dashnor, 4 ans et Dashuriye, 3 ans, tous trois scolarisés. Monsieur Raba avait refusé, au Kosovo, de participer à des expéditions de l'UCK visant à brûler des villages serbes ; toute la famille est en exil, trois autres de ses membres sont réfugiés politiques en Suisse, en Autriche et en Suède. Là, dans la France de 2006, tous sont embarqués, roulés dans des couvertures en pleine nuit, paquets ordinaires de la chasse aux sans-papiers.

Des militants du RESF tentent de s'opposer pacifiquement à cet embarquement nocturne. Un policier dit à l'un d'eux, dont la couleur de peau était trop basanée à son goût : « toi tu devrais être content d'être en France », et il ajoute à la cantonade : « il est Français, ce copain ? » Scène ordinaire de la vie des « minorités visibles » dans notre pays.

A 7h15, on embarque la famille dans un avion pour Paris-Roissy. Elle ne proteste guère car la police lui a fait croire qu'on l'emmenait devant un juge des libertés à Paris. Mais à Roissy, on les traîne de force dans un avion kosovar. Madame Raba, qui sait qu'elle risque sa vie si elle rentre au Kosovo, s'accroche à la passerelle. On l'en arrache, elle est blessée au pied et abondamment contusionnée. Les enfants hurlent, l'aîné (7 ans) a été lui aussi bousculé par les policiers. Scènes ordinaires d'un Etat qui se veut un Etat de droit... et une terre d'asile.

Entre temps, deux passagers du vol Lyon-Paris qui avaient protesté ont été débarqués sans ménagement et placés en garde à vue. L'un d'eux est vice-président du conseil régional de Rhône-Alpes. Air France envisage de porter plainte contre lui pour préjudice commercial lié au retard de l'avion. Scènes ordinaires de la confrontation entre la liberté du commerce, la solidarité citoyenne et le droit d'asile.

Finalement, la mobilisation citoyenne a pu empêcher provisoirement l'expulsion de cette

malheureuse famille, qui a été ramenée à Lyon. Dimanche matin, leur rétention a été prolongée de cinq jours. L'appel est jugé ce lundi. Tout reste encore possible, y compris le pire.

Le pire est arrivé, ce même vendredi 1er décembre, dans le centre de rétention du Canet, à Marseille. Kazim Kustule, jeune sans papiers kurde de 22 ans s'est pendu dans sa chambre. Il avait un travail dans le Vaucluse, on l'avait arrêté sur le chantier. Personne n'avait jamais eu à se plaindre de lui. Il n'avait commis aucune autre infraction que de vouloir vivre en France. Il en est mort. Il avait deux enfants.

Tout cela se fait au nom de la République française, en décembre 2006. Jusqu'où entraînera-t-on notre pays sur ce chemin ? Jusqu'à quand allons-nous laisser faire ?

Ligue des droits de l'homme

mardi 5 décembre 2006.

**DOC 5- L'Humanité : Samedi, 4 h 17. « Mme Raba vient de m'appeler »****Groupe 4**

Lundi 4 Décembre 2006 - Événement

**Samedi, 4 h 17. « Mme Raba vient de m'appeler »****Solidarité . Si la famille kosovare est expulsée, elle risque sa vie. Les citoyens du Réseau Éducation sans frontières se sont mobilisés tout le week-end. Et ils le restent.**

Samedi. Le téléphone sonne. L'écran annonce 4 h 17. Le message vient d'un 03... « Mme Raba vient de m'appeler. Ils sont en train de les expulser... » Le correspondant de Haute-Saône a des larmes mal contenues dans la voix.

C'est ainsi que commence ce samedi 2 décembre. Aussitôt en alerte, le Réseau Éducation sans frontières appelle au rendez-vous, à l'aéroport de Lyon-Saint-Exupéry. Personne n'est vraiment pris au dépourvu. La veille, ils étaient déjà, à cinq heures, devant le local de la police de l'air et des frontières, pour empêcher l'expulsion de cette famille kosovare et ses trois enfants, en rétention depuis plus de deux semaines. Depuis des jours, des rassemblements ont lieu à Gray, en Haute-Saône, village où s'était réfugiée la famille et à Vesoul, la préfecture. Les élus du département, très UMP, avaient été alertés. Mais tout avait été fait pour que tout le monde dorme tranquille, ce samedi matin, et attende, en confiance, dimanche, au tribunal de grande instance de Lyon, la comparution devant le juge des libertés qui devait statuer sur le maintien en rétention.

**Une famille, c'est cinq chiffres**

C'était sans compter sur le préfet qui, lui, veut agir vite. Il a ses chiffres à tenir et une famille, c'est cinq chiffres. Le scénario s'emballe et le processus d'expulsion se met en marche. « Une policière est sortie avec une couverture de laquelle semblaient sortir des jambes d'enfant », témoignera-t-on à la sortie du centre de rétention... Réveillés en urgence, des militants sont là, qui assistent au départ de voitures vers l'aéroport et tentent de s'y opposer, puis décident d'alerter les passagers du vol d'Air France pour Paris, prévu à 7 h 15.

À 7 h 28, un passager est débarqué sans ménagement. À 8 h 14, les membres de RESF

apprennent que François Auguste, vice-président communiste du conseil régional Rhône-Alpes, chargé de la démocratie participative, est l'un des passagers arrêtés par la police de l'air et des frontières et que le second est un fonctionnaire de la région qui l'accompagnait. La garde à vue commence vers un hôpital parisien

À 8 h 25, l'avion décolle pour Roissy où il atterrit à 9 h 25. La famille Raba, à qui l'on a fait croire, au centre de rétention, qu'on l'emmenait à Paris parce que le juge des libertés ne pouvait statuer dimanche à Lyon, commence à comprendre le piège. Jusque-là, Shpresa ne s'était pas révoltée. Cela avait même surpris les Lyonnais qui avaient soupçonné l'usage de tranquillisants. Mais quand elle saisit que la police est en train de conduire sa famille vers un petit avion d'une compagnie kosovare, elle réagit et se défend bec et ongles. La police répond. Résultat : le pilote de l'avion refusera d'embarquer des passagers dans ces conditions. Plus tard, Shpresa sera conduite vers un hôpital parisien pour soigner une jambe malmenée, puis toute la famille sera rapatriée au centre de rétention de Lyon. Dégât collatéral pour la police, une famille de l'Isère qui n'avait fait aucun bruit, mais dont les enfants étaient peut-être enveloppés dans des couvertures, et qui était dans le même avion, n'a pas été expulsée non plus.

**Maintien en rétention cinq jours**

À Lyon, pendant ce temps, la mobilisation en soutien à François Auguste bat son plein. Un rassemblement a lieu à 11 heures à l'aéroport. On note la présence des communistes Guy Fischer, vice-président du Sénat, Louis Lévêque et Sabiha Ahmine, adjoints au maire de Lyon, Martial Passi, maire de Givors, René Balme, maire de Grigny, Danièle Lebaï-

Coquet et Marie-France Vieux-Marcaud, élues régionales, de Christiane Demontès, vice-présidente régionale socialiste, de J.-C. Kholas, régional Verts, des militants de RESF du Rhône et de Franche-Comté, des militants CGT... Interpellations des préfets et du ministère de l'Intérieur vont de concert.

À 13 heures, François Auguste et Patrick Luisson sortent enfin, sans avoir reçu le moindre soutien officiel du président du conseil régional, le socialiste Jean-Jack Queyranne, toujours silencieux.

Mais l'affaire Raba se poursuivait ce dimanche, avec la comparution devant le juge des libertés. Nouveau rassemblement de plus d'une centaine de manifestants devant le tribunal, séance « publique » réservée à quinze personnes, dont la presse... Dans une même enveloppe, alors que seule Shpresa a fait un refus d'embarquement, la famille est maintenue en rétention pendant cinq jours.

Avec cette épée de Damoclès : elle peut être expulsée à tout moment, et cette « info » qu'un avion militaire partirait du Bourget pour Lyon à destination de Pristina mercredi.

Vous avez dit harcèlement ? Il avait semblé à tous entendre, jeudi, que le candidat à la présidence allait traiter les cas des familles avec un regard « humain ».

Passage en appel, ce lundi, à 11 heures, et rassemblement mardi à 18 heures devant la préfecture lyonnaise.

Émilie Rive

Source : L'Humanité.

lundi 4 décembre 2006.

**DOC 6-** Aucune information publiée dans le Monde, au 5 décembre, selon le moteur de recherche du site**TOUS LES GROUPES****DOC 7 - Convention Internationale des droits de l'enfant (20 novembre 1989) Droits de l'enfant****TOUS LES GROUPES****Article 19**

1. Les États parties prennent toutes les mesures législatives, administratives, sociales et éducatives appropriées pour protéger l'enfant contre toute forme de violence, d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitation, y compris la violence sexuelle, pendant qu'il est sous la garde de ses parents ou de l'un d'eux, de son ou ses représentants légaux ou de toute autre personne à qui il est confié.

2. Ces mesures de protection comprendront, selon qu'il conviendra, des procédures efficaces pour l'établissement de programmes sociaux visant à fournir l'appui nécessaire à l'enfant et à ceux à qui il est confié, ainsi que pour d'autres formes de prévention, et aux fins d'identification, de rapport, de renvoi, d'enquête, de traitement et de suivi pour les cas de mauvais traitements de l'enfant décrits ci-dessus, et comprendre également, selon qu'il conviendra, des procédures d'intervention judiciaire.

**Guy Lagelée et Gilles Manceron, (UNESCO, Ligue des droits de l'homme) La conquête mondiale des Droits de l'homme**, Ed. Le cherche midi / Unesco, 1998

**Objectif : comparer le traitement d'une information dans plusieurs titres de presse**

Travail sur le dossier documentaire : 4 Groupes de 4 dans la classe (coordinateur, secrétaire, rapporteur)

**PHASE 1 : COLLECTE d'INFORMATIONS****Total 30mn**

Un numéro est attribué à chaque groupe.

Q1 – Tous les membres du groupe situent (QQQO) puis lisent l'article qui porte le numéro du groupe en listant les idées principales, ainsi que les docs 5, doc 6 et doc 7. **(15mn)**

Q2 – Les binômes se répartissent le travail : l'un complète le tableau 1 pour l'article, l'autre pour le doc 5 (qui est un communiqué). **(10mn)**

**MODE D'EMPLOI du TABLEAU 1 :**

SUPPORT (journal) : SURFACE DE L'ARTICLE		DATE :	SIGNATURE		
SURTITRE : TITRE : SOUS-TITRE : Souligner d'une couleur différente ce qui informatif et ce qui est incitatif :					
<b>INFOS</b> Faire une liste des informations Données sur l'événement (qui, quoi, quand, où, pourquoi, comment)	<b>SOURCES</b> Faire la liste des sources de l'information citées par le journaliste	<b>COMMENTAIRES</b> Relever les commentaires personnels de l'auteur	<b>VOCABULAIRE</b> Etudier le vocabulaire utilisé pour désigner les <b>acteurs</b> (substituts, vocabulaire appréciatif, superlatifs)	<b>IMAGES</b> Décrire les photographies ou illustrations et leur rôle par rapport au texte	<b>ESPRIT CRITIQUE</b> Essayer de déduire l'importance accordée à l'événement, le ton adopté, les lecteurs visés. Quel aspect de l'événement met-il plus particulièrement en valeur ? L'auteur porte-t-il un jugement favorable, défavorable ?

Grille proposée par le CLEMI Valence

Q3 – **Binômes** : Peut-on dire que l'article 19 de la Convention Internationale des droits de l'enfant a été bafoué ? Soyez précis dans votre justification. **(5mn)**

Mise en commun des deux tableaux dans le groupe. **Le secrétaire recopie au propre sur la feuille qui sera rendue en fin d'heure**

**TABLEAU 1 à remplir:**

SUPPORT : SURFACE DE L'ARTICLE		DATE :	SIGNATURE		
SURTITRE : TITRE : SOUS-TITRE : Souligner d'une couleur différente ce qui informatif et ce qui est incitatif :					
<b>INFOS</b>	<b>SOURCES</b>	<b>COMMENTAIRES</b>	<b>VOCABULAIRE</b>	<b>IMAGES</b>	<b>ESPRIT CRITIQUE</b>

**PHASE 2: COMPARAISON****Total 30mn**

Les rapporteurs rendent compte à tour de rôle du travail du groupe. Tous les élèves prennent des notes dans le tableau 2. Le secrétaire rend

Mutualisation d'abord sur les articles puis sur les communiqués.

Discussion.

En fin d'heure chaque groupe rend le tableau 1

A faire pour le prochain TD : Rédigez 20-30 lignes présentant 1/ les faits ; 2/ les différences de traitement de l'information

NOMS :

GROUPE ...

Classe :

**TABLEAU 2 COMPARATIF du traitement de l'information**

<b>Support</b>	<b>INFOS</b>	<b>SOURCES</b>	<b>COMMENTAIRES</b>	<b>VOCABULAIRE</b> sur les acteurs	<b>IMAGES</b>	<b>ESPRIT CRITIQUE</b>
<b>FIGARO</b>						
<b>FRANCE 2</b>						
<b>LIBERATION</b>						
<b>L'HUMANITE</b>						
<b>COMMUNIQUE</b>						